

Pays-Bas: Point de situation au 22 mai D'après CAA/ SER

RESUME

Au 20 mai, 44 447 personnes ont été testées positives au COVID-19. Le nombre de patients décédés est de 5 748.

Nouvelles mesures de déconfinement à venir pour le 1^{er} juin.

Conclusions de l'enquête épidémiologique dans les élevages de visons infectés par le COVID-19 : le risque d'exposition au virus en dehors des élevages est négligeable mais la contamination de l'animal à l'homme serait possible.

Premier cas de contamination d'un chien par le COVID-19 signalé aux Pays-Bas

Les pertes liées à la crise COVID-19 s'élèveraient à 152 millions d'euros pour la filière équine.

Vacances à la ferme : la solution promue par le syndicat agricole majoritaire néerlandais pour éviter les déplacements internationaux et les éventuelles mesures de quarantaine.

- Contexte général

Au 20 mai, l'Institut national de la santé publique et de l'environnement (RIVM) recensait **44.447 (+198)** personnes testées positives au COVID-19. Le nombre de patients décédés est de **5.748 (+33)**. Au total, **11 627** patients ont été ou sont hospitalisés.

Le Premier ministre Mark Rutte a annoncé le 19 mai de **nouvelles mesures de « déconfinement intelligent »** qui prendront effet à compter du 1er juin. Les assouplissements pour le mois de juin avaient déjà été annoncés il y a deux semaines, mais le Premier ministre a pu être plus flexible qu'attendu. À titre d'exemple, le gouvernement pense que les écoles primaires pourront rouvrir à 100% à partir du 8 juin ; l'enseignement secondaire pourra reprendre prudemment le 2 juin. La restauration pourra accueillir trente personnes à l'intérieur, hors personnel. À partir du 25 mai, les résidents des établissements de soins de longue durée pourront accueillir un seul visiteur fixe pourvu qu'il n'y ait pas de contaminations dans ces établissements. Les séniors qui habitent encore chez eux pourront de nouveau accueillir des visiteurs à condition que la distance de 1,5m soit respectée.

Avec un « tableau de bord », le ministre de la santé espère améliorer prochainement l'exactitude des informations sur la propagation du virus. En outre, en juin (de préférence le 1er juin), toute personne présentant des symptômes devrait pouvoir être testée au GGD (service communal de santé) sans l'intervention d'un médecin. Dans l'hypothèse d'un résultat positif, l'enquête épidémiologique sera intensifiée. Avec la politique renforcée quant aux tests et au contrôle, le gouvernement répond aux souhaits de l'opposition.

- **Restrictions aux frontières pour les personnes**

Les travailleurs frontaliers des secteurs vitaux, qui comprennent le secteur agricole et horticole, peuvent circuler depuis et vers la Belgique grâce à la mise en place d'une « vignette verte ».

- **Circulation des marchandises (import / export)**

Il n'y a pas de restrictions aux frontières terrestres pour les transports de biens. Le transport des marchandises est donc maintenu.

- **Mesures transversales de soutien à l'économie**

Pour mémoire, l'ensemble des mesures sont présentées sur le site de l'ambassade de France au Pays-Bas :

<https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2020/04/30/covid-19-aux-pays-bas-mesures-de-soutien-a-l-economie>

- **Points spécifiques secteurs agricoles et pêche**

Conclusions de l'enquête épidémiologique dans les élevages de visons infectés par le COVID-19.

À la suite de diverses infections par le COVID-19 dans des élevages de visons, des recherches ont été menées pour mieux comprendre le virus, sa propagation et sa diffusion dans l'environnement. Sur la base des résultats de la recherche, le RIVM (institut national de la santé publique et de l'environnement) conclut que **le risque d'exposition au virus en dehors des élevages est négligeable**. La recommandation antérieure du RIVM de ne pas marcher ou faire du vélo dans une zone de 400 mètres autour d'un élevage de visons infecté, par mesure de précaution est donc levée.

L'étude a également permis de tester onze chats dans l'un des sites d'élevage infectés. Chez trois de ces chats, des anticorps contre COVID-19 ont été mis en évidence. Cela signifie que les chats ont été infectés. Le rôle des chats dans la contamination doit être étudié plus en détail.

De plus, les résultats de l'enquête et les analyses génomiques semblent montrer que l'un des employés pourrait avoir été contaminé par les visons (la contamination initiale s'est faite de l'homme vers l'animal).

Les résultats des enquêtes préliminaires avaient mis en évidence de la présence virale à l'intérieur des élevages (poussières). Les nouveaux prélèvements n'ont pas permis de retrouver de virus. Les mesures de restriction sont donc levées. En revanche, le ministère maintient l'obligation de déclarer tout symptôme suspect (syndrome respiratoire, surmortalité). Le signalement doit être effectué auprès de la NVWA (agence de sécurité des aliments et des consommateurs). De plus, tous les élevages de visons au Pays-Bas vont être testés (analyses sérologiques).

Premier cas de contamination d'un chien par le COVID-19 signalé aux Pays-Bas

Des anticorps contre le COVID-19 ont été découverts chez un chien aux Pays-Bas. Le propriétaire du chien est un patient atteint du COVID-19. Le chien avait des problèmes respiratoires et a été euthanasié le 30 avril en raison de l'aggravation des symptômes. L'étiologie des problèmes respiratoires du chien n'a pas pu être déterminée. C'est le premier cas de chien atteint de COVID-19 signalé aux Pays-Bas. D'autres cas avaient précédemment été signalés à Hong Kong.

Les pertes liées à la crise COVID-19 s'élèveraient à 152 millions d'euros pour la filière équine.

Le secteur du cheval est également durement touché par la crise COVID-19. Selon les estimations du Horses Sector Council, les dommages financiers causés par la crise corona pour le secteur du cheval ont été calculés pour représenteraient un montant total de plus de 152 millions d'euros. Une demande d'allègement fiscal et d'assistance financière a maintenant été présentée au Ministère pour atténuer les conséquences les plus graves des dommages subis et encore à venir.

Le syndicat agricole LTO encourage les Néerlandais à venir passer leurs vacances à la ferme.

Les plans de vacances à l'étranger étant fortement compromis, le syndicat agricole néerlandais encourage les habitants à venir passer leurs vacances dans les fermes. La LTO indique que le pays compte plus de 100 000 places d'hébergement sur plus de 2 000 fermes.